

MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ÉVÊQUE
DE MONTPELLIER,

QUI ordonne des Prieres publiques pour la paix & la tranquillité du Royaume.



JOSEPH-FRANÇOIS DE MALIDE, par la grace de Dieu & du Saint Siége Apoſtolique, Evêque de Montpellier, Comte de Mauguio & de Montferrand, Marquis de la Marqueroſe, Baron de Sauve, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, &c. Au Clergé Séculier & Régulier, & à tous les Fidéles de notre Dioceſe, SALUT ET BÉNÉDICTION.

Nous nous empressons, Nos Très-chers Freres, de nous conformer aux pieuses intentions de Sa Majesté, en vous rappellant aux pieds de nos Autels, pour y implorer les secours de la Divine Providence, & attirer sur ce vaste Empire les bénédictions dont il a tant de besoin.

Nous n'affligerons pas vos cœurs par le récit des désordres sans nombre, dont plusieurs de nos Provinces ont donné le triste spectacle. Graces immortelles en soient rendues à l'Auteur de tout bien ! De pareils excès n'ont pas souillé vos contrées, & nous avons éprouvé la plus douce satisfaction en vous citant pour modele au milieu de l'Auguste Assemblée de la Nation. Mais pourrions-nous être insensibles aux malheurs de nos Freres, & voir sans émotion les maux qui menacent notre Patrie? Comment, en effet, seroit-il possible d'en prévenir la ruine, si par le renversement de toutes les Lois, par l'oubli de tous les devoirs qui ont fait jusqu'ici la base de la sûreté publique, on continuoit à tarir jusques dans ses sources le Trésor de l'Etat, qui ne peut se soutenir sans les contributions du Peuple? En vain l'Assemblée Nationale, de concert avec notre Monarque bienfaisant, consacreroit tous ses soins pour assurer la liberté & la félicité de ce bon Peuple, si des hommes pervers, ennemis de tout bien, parvenoient à persuader à ce Peuple séduit, qu'il est dès ce moment affranchi des subsides, qui dans tous les temps ont été nécessaires pour assurer la tranquillité de l'Etat, mais dont le malheur des circonstances rend l'exacte perception plus indispensable.

Ah ! N.T.C.F., nous connoissons trop vos sentiments patriotiques pour avoir un instant l'inquiétude que vous puissiez vous laisser entraîner à ces perfides conseils ; mais nous ne nous bornerons pas à mettre sous vos yeux ces motifs puisés dans vos plus grands intérêts temporels. Une voix plus puissante, celle de la Religion, se fera entendre jusqu'au fond de vos cœurs ; elle vous apprendra que toute Puissance venant de Dieu, c'est résister à sa volonté suprême que de résister à celles qu'il a établi pour

nous gouverner ; que tout ordre venant de Dieu, c'eſt ſe rendre coupable envers la Majeſté Divine que de troubler cet ordre pour y ſubſtituer une horrible confuſion, ſource de tous les maux. Elle vous dira cette Religion ſainte, qui ne prêche que charité, que la Providence ayant réparti inégalement les richeſſes ſur ce vaſte Univers, elle n'a pas donné au pauvre le droit d'envahir le bien du riche, mais qu'elle a chargé celui-ci d'aider ſon prochain dans ſes beſoins (1) ; & ajoutant à cette ſublime fonction le motif le plus preſſant, ſon Divin Auteur nous apprend que ce que nous avons fait pour le dernier de nos freres, c'eſt pour lui-même que nous l'avons fait (2).

C'eſt à vous principalement, nos chers Coopérateurs, c'eſt à votre zele pour le ſalut du troupeau qui vous eſt confié, c'eſt à votre amour, ſi connu pour le bien public, que nous nous adreſſons en ce moment avec toute la confiance que nous inſpirent vos vertus ; vous écarterez de l'eſprit des Peuples ces principes d'une fauſſe ſageſſe capables de l'égarer ; vous ranimerez dans tous les cœurs l'amour de l'ordre, le reſpect pour les Lois, & ſur-tout les ſentiments d'amour & de reconnoiſſance pour un Monarque pere de ſon Peuple. Vous leur apprendrez à ne pas confondre la liberté avec la licence qui lui eſt ſi oppoſée ; vous entretiendrez enfin au milieu d'eux cette paix & cette concorde ſans laquelle il n'eſt pas de vrai bien, mais ſur-tout cette paix des vrais Enfants de Dieu qui n'eſt autre que l'exemption de la ſervitude du péché.

A CES CAUSES, avons ordonné & ordonnons ce qui ſuit :

1°. Dans la Ville de Montpellier, le Dimanche vingtieme du courant, à l'iſſue des Vêpres de notre Egliſe Cathédrale, il ſera fait une Proceſſion générale à laquelle ſeront tenus d'aſſiſter tout

---

(1) *Deus..... & mandavit illis unicuique de proximo ſuo.* Eccleſiaſtic. c. 17. ℣. 12.

(2) *Quamdiù feciſtis uni ex his fratribus meis minimis, mihi feciſtis.* Math. c. 25. ℣. 40.

le Clergé Séculier & Régulier, les Confreries & Communautés qui ſont dans l'uſage d'y aſſiſter. On chantera le Pſeaume 50 *Miſerere mei Deus*, juſqu'à l'Egliſe de Notre-Dame des Tables, où il ſera fait ſtation, pendant laquelle on chantera l'Antienne *Sub tuum præſidium*, les Verſet & Oraiſon de la Très-Sainte Vierge. Au ſortir de ladite Egliſe, on chantera les Litanies des Saints, juſqu'au retour dans Egliſe Cathédrale, où ſera célébré le Salut preſcrit par notre précédent Mandement du 27 Avril dernier, en ajoutant, après l'Oraiſon *pro Congregatione Statuum Regni*, les Antienne, Verſet & Oraiſon pour la paix.

2°. Dans toutes les Paroiſſes hors la Ville de Montpellier, le Dimanche qui ſuivra la réception de notre préſent Mandement, il ſera fait une Proceſſion générale où le même ordre des Prieres ſera obſervé.

3°. Pendant les mois de Septembre & Octobre prochain ſeulement, les Prieres du Salut preſcrit par notre Mandement du 27 Avril dernier, commenceront par le Pſeaume *Miſerere mei Deus*, & après l'Oraiſon *pro Congregatione Statuum Regni*, il ſera ajouté les Antienne, Verſet & Oraiſon pour la paix.

4°. Pendant ce même temps tous les Prêtres Séculiers & Réguliers, exempts & non exempts, qui célébreront la Sainte Meſſe, ajouteront aux Prieres déjà preſcrites les Collecte, Secrette, & Poſt-Communion *pro Pace*.

Sera notre préſent Mandement lu & publié aux Prônes des Meſſes de Paroiſſe, & affiché par-tout où beſoin ſera.

DONNÉ à Verſailles, où nous ſommes Député à l'Aſſemblée Nationale, ſous notre ſeing & le contre-ſeing de notre Secrétaire, le 10 Septembre 1789.

Signé ✝ JOSEPH-FRANÇOIS, Evêque de Montpellier.

Par Monſeigneur,
VERDIER, Secrétaire.

LETTRE DU ROI

A MONS. L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

A Verſailles, ce 3 Septembre 1789.

MONS. l'Evêque de Montpellier, vous connoiſſez les troubles qui déſolent mon royaume; vous ſavez que dans pluſieurs provinces, des brigands & des gens ſans aveu s'y ſont répandus, & que non-contents de ſe livrer eux-mêmes à toutes ſortes d'excès, ils ſont parvenus à ſoulever l'eſprit des habitants des campagnes, & portant l'audace juſqu'à contrefaire mes ordres, juſqu'à répandre de faux Arrêts de mon Conſeil, ils ont perſuadé qu'on exécuteroit ma volonté, ou qu'on répondroit à mes intentions en attaquant les Châteaux & en y détruiſant les archives & les divers titres de propriétés. C'eſt ainſi, qu'au nom du Souverain, le Protecteur né de la juſtice & au nom d'un Monarque, qui, je puis le dire, s'en eſt montré le conſtant défenſeur pendant ſon regne, on n'a pas craint d'exciter le peuple à des excès, que les plus tyranniques oppreſſeurs auroient craint d'avouer. Enfin, pour augmenter la confuſion & réunir tous les malheurs, une contrebande ſoutenue à main armée, détruit avec un progrès effrayant, les revenus de l'Etat, & tarit les reſſources deſtinées ou au paiement des dettes les plus légitimes, ou à la ſolde des Troupes de terre & de mer, ou aux diverſes dépenſes qu'exige la ſûreté publique.

Ce n'eſt pas tout encore; un nouveau genre de calamité a pénétré mon ame de la plus ſenſible affliction, mon Peuple, renommé par

la douceur de ſes mœurs & de ſon caractere, mon Peuple, dans quelques endroits, heureuſement en petit nombre, s'eſt permis d'être l'arbitre & l'exécuteur de condamnations que les dépoſitaires des lois, après s'être livrés au plus mûr examen, ne déterminent jamais ſans une ſecrette émotion.

Tant de maux, tant d'afflictions ont oppreſſé mon ame, & après avoir employé, de concert avec l'Aſſemblée nationale, tous les moyens qui reſtent en mon pouvoir pour arrêter le cours de ces déſordres ; averti par l'expérience des bornes de la ſageſſe humaine, je veux implorer publiquement le ſecours de la divine Providence, eſpérant que les vœux de tout un Peuple, toucheront un Dieu de bonté & attireront ſur ce royaume les bénédictions dont il a tant de beſoin. La beauté des moiſſons dans la plus grande partie du royaume, ce bienfait devenu ſi néceſſaire & ſi précieux, ſemble annoncer que la protection du Ciel ne nous eſt pas encore entiérement retirée, & nous aurons ainſi des actions de graces à joindre à nos prieres. Accompagnez ces prieres des exhortations les plus preſſantes, faites ſentir au Peuple, faites ſentir à tous mes ſujets que la proſpérité de l'Etat, que le bonheur des particuliers, dépendent eſſentiellement de l'exacte obſervation des Lois. La violence ne peut jouir qu'un moment de ſes ſuccès & de ſes proſpérités criminelles ; on s'éleve bientôt de toutes parts contr'elle, & les hommes qui rompent le pacte ſocial, ce fondement de la tranquillité publique, en reçoivent tôt ou tard la peine inévitable.

Nulle part, les fortunes ne ſont égales, & elles ne peuvent pas l'être ; mais quand les riches vivent ſans défiance au milieu de ceux qui le ſont moins, leur ſuperflu ſe reverſe néceſſairement ſur l'induſtrie, le commerce & l'agriculture ; & comme leurs jouiſſances ſont bornées par les lois immuables de la Providence, ſouvent ils ſont moins heureux que ceux dont la vie occupée par le travail, ſe trouve à l'abri du tumulte des paſſions. Mais ce que vous devez ſur-tout rappeler à mes ſujets, c'eſt qu'en raſſemblant autour de moi les Repréſentants de la Nation, j'ai eu principalement à cœur d'adoucir le ſort du Peuple par toutes les

dispositions qui me paroîtroient pouvoir se concilier avec les devoirs de la justice. Déjà, par un même esprit, les Prélats, les Seigneurs, les Gentilshommes, les Hommes rihces de tout état, se disputent à l'envi les moyens de rendre le Peuple plus heureux, & pour atteindre à ce but, ils offrent des sacrifices qu'on n'auroit pas eu le droit d'exiger d'eux. Exhortez donc tous mes sujets à attendre avec tranquillité le succès de ces dispositions patriotiques; éloignez-les, détournez-les d'en troubler le cours par des insurrections propres à décourager tous les gens de bien. Que le Peuple se confie à ma protection & à mon amour; quand tout le monde l'abandonneroit je veillerois sur lui; mais jamais dans aucun temps, il n'y a eu en sa faveur un concours plus général de volontés & d'affections de la part de tous les ordres de la société. Exhortez-le donc, au nom de la Religion, à être reconnoissant & à montrer ce sentiment par son obéissance aux lois de la justice; avertissez, instruisez ce bon Peuple des pieges des méchants, afin qu'il rejette loin de lui, comme des ennemis de la Patrie, tous ceux qui voudroient l'induire à des actes de violence, tous ceux qui voudroient le détourner de payer sa part des charges publiques, & le priver ainsi de l'honorable qualité de citoyen de l'Etat.

Les divers impôts qui composent les revenus publics seront examinés dans le cours de l'Assemblée nationale, ceux qui paroîtront trop onéreux seront remplacés par d'autres, & tous seront adoucis successivement par le ménagement & la régularité des perceptions; mais jusques à l'époque prochaine où les affaires seront arrangées, tous mes sujets ont un égal intérêt au maintien de l'ordre : car la confusion entraîne la confusion, & souvent alors la sagesse des hommes est impuissante pour remédier à la grandeur des maux & pour arrêter le progrès des inimitiés & des défiances mutuelles. Je ferai pour le rétablissement de l'ordre dans les finances tous les abandons personnels qui seront jugés nécessaires ou convenables, car non pas seulement aux dépens de la pompe ou des plaisirs du trône, qui depuis

quelque temps, ſe ſont changés pour moi en amertumes; mais par de plus grands ſacrifices, je voudrois pouvoir rendre à mes ſujets le repos & le bonheur. Venez donc à mon aide, venez au ſecours de l'Etat par vos exhortations & par vos prieres, je vous y invite avec inſtance, & je compte ſur votre zèle & ſur votre obéiſſance. Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, Monſ. l'Evêque de Montpellier, en ſa ſainte garde. ECRIT *à Verſailles le* 3 *Septembre* 1789. Signé *LOUIS;* Et plus bas; *par le Roi,* DE SAINT-PRIEST.

Et au dos eſt écrit : *A Monſ. l'Évêque de Montpellier, Conſeiller en mes Conſeils.*

A MONTPELLIER,

De l'Imprimerie de JEAN MARTEL AINÉ, Imprimeur Ordinaire du Roi & de Monſeigneur l'Evêque. 1789.